

DEC171120DR07

Décision portant nomination de M. Didier CALET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC161226DGDS portant renouvellement de l'unité mixte USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand » et nommant M. Jean-Philippe LUIS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'USR3550¹ en date du 04/04/2017 ;

Considérant que M. Didier CALET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Didier CALET, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand », à compter du 01/01/2017.

M. Didier CALET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Didier CALET est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/04/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69